



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2017

Le **30 SEPTEMBRE 2017**, sous la présidence de M. Nicolas JACQUIER, maire, le Conseil municipal s'est réuni à 10h00 sur convocation ordinaire envoyée le 22 septembre 2017.

Les membres présents : Danièle BEAUX-SPEYSER, Damien BLANC, Anne-Christine BRYON, Serge DUNAND, France GAZZOTTI, Nicolas JACQUIER, Michel JARGOT, Gilles LAURENT, François MAURIER, Jean-Marie PILLET, Flore QUAY-THEVENON, Marie-Thérèse SALOMON, Véronique SCHOTKOSKY, Michel TRAVERS, Elodie VIDAL, Jean-Claude WISPELAERE

Excusés avec pouvoir : Jessica DUMARAIS à Elodie VIDAL
Jean-Marc GOZZI à Nicolas JACQUIER
François MAURIER est désigné comme **secrétaire de séance**.

- :- :-

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2017 à l'unanimité

- :- :-

70.09.2017 VOIRIE – RD 17 Aménagement Route de Drumettaz/Carrefour avec le Chemin des Saules - Avenant à la Convention avec le Département

M. LAURENT, adjoint aux travaux, rappelle que la délibération du 29 mars dernier portant sur les travaux réalisés sur la route RD17 (Route de Drumettaz et du Carrefour/Chemin des Saules) :

- Réalisation d'une écluse,
- Reprise des rampants du plateau existant,
- Réalisation d'un passage piéton,
- Mise en place de la signalisation verticale et horizontale réglementaire.

A ces aménagements, il convient de rajouter, par avenant à la convention précitée, la réalisation d'un trottoir de 1.25 m, sur 60 m de long, côté sud de la Route de Drumettaz entre le trottoir existant (près de la maison des sports) et le plateau surélevé (en direction du chef lieu).

M. LAURENT donne les grandes lignes de cet avenant.

- :- :-

A la question

- de Mme QUAY-THEVENON portant sur l'opportunité de maintenir le sens de la priorité en l'état, M. LAURENT explique que l'arrêt se fait toujours du côté obstacle,
- de Mme BRYON sur la nécessité d'apposer des bandes réfléchissantes sur le trottoir, M. LAURENT & JACQUIER précisent que rien n'est prévu pour le moment mais que si cela s'avérait réellement nécessaire, cette possibilité sera alors examinée.

- :- :-

Le rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

71.09.2017 FINANCES – SALLE POLYVALENTE : AMENAGEMENT ET MISE en CONFORMITE DE LA CUISINE - Demande de subvention au titre du FDEC

M. le Maire indique à l'assemblée municipale la nécessité de réaliser une réorganisation de la cuisine de la Salle Polyvalente afin notamment de procéder à l'aménagement et à la mise en conformité de ce local. Ces travaux, outre une mise en accessibilité handicapé, et une mise aux normes des réseaux -eau, assainissement, électricité- doivent notamment permettre d'adapter la cuisine en mode "traiteur", de sécuriser l'utilisation des appareils, aujourd'hui obsolètes. Ainsi, il doit être prévu le remplacement de ces appareils vétustes : par exemple, les appareils de cuisson doivent être équipés de thermocouple ; les appareils de réfrigération, actuellement équipés de compresseur fonctionnant avec du gaz R22, doivent être remplacés...

Le coût des travaux est estimé à 36 678 € HT auxquels il conviendra de rajouter le coût de la mise aux normes des réseaux et il vous est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FDEC 2018.

Le rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

72.09.2017 INTERCOMMUNALITE – TRANSFERT DE COMPETENCE A GRAND LAC – Compétence « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques »

M. le Maire rappelle que Grand Lac est compétente en matière de protection et de restauration des milieux aquatiques. Cette compétence est actuellement exercée sur le territoire de l'ex-CALB, conformément à l'arrêté préfectoral de fusion en date du 17 novembre 2016, à l'article 35 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et à l'article L. 5211-41-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant un délai de deux ans à compter de la fusion pour l'harmonisation des compétences facultatives.

Cette compétence entrera, à compter du 1^{er} janvier 2018, dans le champ des compétences obligatoires des communautés d'agglomération et sera donc exercée sur l'ensemble du territoire de Grand Lac.

M. le Maire rappelle que la CALB était antérieurement compétente en matière d'animation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau. Cette compétence ayant été supprimée lors d'une précédente modification des statuts, et celle-ci ne faisant pas partie de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) il est proposé de la réintégrer dans les statuts de Grand Lac.

Le transfert de cette compétence a pour principal objectif de permettre au CISALB (Comité intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget) d'exercer les actions d'animation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau.

Par ailleurs, cinq communes de Grand Lac (Chanaz, Motz, Ruffieux, Serrières en Chautagne, Vions) sont actuellement membres du Syndicat mixte du Haut Rhône, en charge de la gestion des milieux aquatiques et de campagnes de sensibilisation, de promotion et de communication en la matière. Au 1^{er} janvier 2018, conformément à l'article L. 5216-7 du CGCT, Grand Lac sera substituée aux communes précitées au sein de ce syndicat pour la partie gestion des milieux aquatiques, la compétence étant obligatoirement transférée à la communauté d'agglomération. Le transfert de la compétence animation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau permettra à Grand Lac d'être intégralement substituée aux communes au sein de ce syndicat, y compris sur l'aspect sensibilisation, promotion et communication.

Il est par ailleurs proposé d'ajouter une mention relative à la création d'un espace muséographique, service ayant vocation à remplacer l'aquarium, cette compétence étant en lien direct avec l'animation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux

aquatiques. Cette compétence sera par la suite déléguée par Grand Lac au CISALB, qui sera chargé de l'aménagement de cet espace.

Le transfert de cette compétence ne porte pas atteinte aux délais d'harmonisation des compétences (un an pour les compétences optionnelles et deux ans pour les compétences facultatives) puisqu'il ne s'agit pas d'une compétence détenue au 1^{er} janvier 2017 par l'une des intercommunalités fusionnées mais bien du transfert d'une nouvelle compétence.

Il est donc proposé d'approuver le transfert de la compétence suivante à Grand Lac (compétence facultative), telle que prévue à l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

« Animation, y compris pédagogique, et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Au titre de l'animation pédagogique, création d'un espace muséographique ».

Le rapport est adopté à l'unanimité.

73.09.2017 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation DE CONSEILLERS EN REMPLACEMENT DE Mme BERTHOU-COCHET AU SEIN DE DIVERS COMMISSIONS & ORGANISMES

Le 11 avril 2014, le Conseil Municipal avait élu ou désigné Mme Berthou-Cochet au sein du Centre communal d'action social (CCAS) et du SIVU Planèt'Jeunes. Il convient de procéder à son remplacement :

➤ **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Rappel – Sont actuellement membres du CCAS au titre du Conseil Municipal : outre M. le Maire, Président, Mmes BEAUX-SPEYSER, GAZZOTTI et SALOMON

Il est proposé la candidature de M. Jean-Claude WISPELEARE.

➤ **COMMISSION SCOLAIRE**

Rappel – Sont actuellement membres titulaires de la Commission : Mmes BEAUX-SPEYSER, SCHOTKOSKY, MM PILLET et WISPELAERE

Il est proposé de désigner Mme France GAZZOTTI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

QUESTIONNEMENTS & INFORMATIONS DIVERSES

- **Déploiement de la fibre : M. le Maire fait un point d'information et précise notamment que sur la commune, les premières prises commercialisables arriveront fin 2018/début 2019, les zones d'activités économiques étant prioritaires.**

PROCHAINE REUNION : 8 novembre 2017 à 19h

⇒ La séance est levée à 10H00.



Nicolas JACQUIER
Maire